

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 13 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 13 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<b><u>Absents-excusés</u></b>	Mme POSTRZECH donne pouvoir à Mme LANGLAIS
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	Mme Renée RACAPE - Valérie HERVE

**Ajouts à l'ordre du jour :**

6. g) Achats d'ordinateurs pour l'école

10. Adhésion au groupement d'achat d'énergie de l'UGAP

11. Adhésion au Conseil en Energie Partagée

12. Sondage auprès des habitants pour le schéma de développement communautaire

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 30 mars 2015

- Désignation du secrétaire de séance

**Patrimoine**

1. Projet de vitraux de l'association des « Amis de l'église d'Athenay »  
(invité : Thierry Prémartin, Président de l'association)

**Finances**

2. Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et plan d'économies
3. Subventions aux associations pour l'année 2015
4. Feu d'artifice du 14 juillet
5. Actualisation des tarifs municipaux
  - a. Cantine, périscolaire et TAP
  - b. Salle des fêtes
  - c. Cimetière
6. Dépenses d'investissement
  - a. Cases au columbarium
  - b. Achat d'une débroussailleuse
  - c. Programmation du chauffage à la Mairie
  - d. Achat d'un convecteur pour la salle des fêtes
  - e. Bouée à l'étang communal
  - f. Sèches-mains à l'école
  - g. Achats d'ordinateurs pour l'école (**ajout**)

**Affaires générales**

7. Mise en nom de l'école
8. Modification de la composition de la commission CCAS
9. Contrat de M. Letort

10. Adhésion au groupement d'achat d'énergie de l'UGAP (ajout)
11. Adhésion au Conseil en Energie Partagée (ajout)
12. Sondage auprès des habitants pour le schéma de développement communautaire (ajout)

#### **Communication**

13. Validation du flash d'avril et organisation de sa distribution

#### **Comptes-rendus des commissions**

14. Comptes-rendus des commissions municipales
15. Comptes-rendus des commissions communautaires

#### **Questions diverses**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

M. DEGOULET signale une erreur dans le compte rendu. Il convient de lire au point 3 « d'affecter » à la place de « de constater », puisqu'il s'agit bien d'une affectation de résultat.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du 30 mars 2015.

### **1. PROJET DE VITRAUX DE L'ASSOCIATION DES « AMIS DE L'EGLISE D'ATHENAY »**

#### ***Délibération n° 1304201501***

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry PREMARTIN afin qu'il présente son projet.

Le projet de l'association est de remplacer tous les vitraux de l'église d'Athenay. Les premières réflexions et démarches datent de la fin 2013. M. PREMARTIN souhaite aujourd'hui avoir l'aval du Conseil municipal pour poursuivre le projet, notamment son plan de financement et souhaite savoir précisément qui sera maître d'œuvre.

M. PAVARD lui répond que sur un bâtiment municipal la maîtrise d'œuvre revient forcément à la Municipalité.

Le thème proposé par l'association est lié à l'histoire d'Athenay et notamment à son pèlerinage, qui fait suite à la catastrophe de 1709. Les membres ont donc demandé aux maîtres-verriers consultés de rendre compte de cela, du pèlerinage, de la procession. Huit vitraux sont concernés, à raison d'un thème par vitrail. M. PREMARTIN fait circuler les propositions des maîtres-verriers consultés.

Des devis ont été demandés, intégrant notamment la question de la protection des vitraux. En complément, une procédure d'appel d'offres simplifiée devra également être engagée par la commune.

Aujourd'hui, la proposition la plus intéressante, qui répond au projet de l'association et qui financièrement est acceptable serait à 20 200 euros TTC. L'association est prête à financer 50 % du projet et compte déjà deux subventions de 1000 euros chacune. Il manquerait donc 8000 euros.

Plusieurs pistes sont évoquées par le Conseil municipal et M. PREMARTIN : mécénat d'entreprise, de particuliers, subventions du Conseil Général etc.

M. PAVARD explique qu'en tout état de cause le Conseil municipal ne pourra proposer aucune participation financière en 2015 et souhaite que l'association poursuive sa recherche de subventions. En revanche, étant donné que les Amis de l'église d'Athenay ne sollicitent

jamais de subvention communale, il serait envisageable d'inscrire à un prochain budget une participation, même symbolique, dont le montant reste à discuter.

M. PAVARD propose au Conseil municipal d'adopter la position de principe suivante en  
- autorisant l'association à poursuivre la construction de son projet,  
- invitant l'association à poursuivre la recherche de financement,  
et indique que le Conseil municipal se prononcera définitivement lorsqu'il aura tous ces éléments en main.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ET PLAN D'ECONOMIES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'estimation, par l'Association des Maires de France, de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour Chemiré-le-Gaudin.

Les chiffres s'entendent par rapport à la DGF de 2013 :

- En 2014 : - 3760 euros,
- En 2015 : - 13 063 euros,
- En 2016 : - 22 358 euros,
- en 2017 : - 31 652 euros.

Dans ces conditions de baisse très importante à l'échelle de la commune, le Conseil municipal demande à la commission « Finances » d'anticiper les budgets à venir et de poursuivre le travail engagé sur les dépenses de fonctionnement afin de faire de nouvelles économies.

Des propositions précises sont attendues pour la rentrée de septembre afin d'être validées par le Conseil municipal et que les administrés en soient informés.

## **3.SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015**

### **Délibération n° 1304201502**

M. DEGOULET rappelle au Conseil municipal que 6000 euros sont inscrits au compte 6574 du budget prévisionnel pour 2015 (9000 euros en 2014). Cette somme doit couvrir à la fois les subventions accordées par la municipalité (5 242,60 euros en 2014), mais aussi les frais liés à l'ALSH de juillet qui est organisé à Louplande pour les enfants de Chemiré-le-Gaudin (1061,10 euros en 2014). En 2014, la commune a réalisé en tout 6 303,70 euros sur les 9 000 euros inscrits au budget prévisionnel (les conseillers municipaux ont une photocopie du compte administratif).

Il explique qu'en 2015 la commune n'a pas à financer le séjour des enfants aux sports d'hiver, qui n'a lieu que tous les trois ans. En revanche, à prévoir : la subvention de 30 euros pour les voyages scolaires des collégiens sera imputée au même compte (300 euros en tout).

Un courrier a été envoyé aux associations le 19 janvier 2015, il donnait les règles souhaitées par le Conseil à partir de cette année, notamment le versement de subventions liées à des besoins clairement exprimés et l'appel à la solidarité vis-à-vis des plus petites associations.

M. Le Maire remercie les Présidentes et les Présidents qui ont compris la position de la municipalité, l'ont relayée à leurs bureaux et conseils d'administration et ont revu leurs demandes.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT qui indique que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires », à chaque fois qu'un conseiller est membre ou intéressé dans une association, il n'a pas participé au débat et au vote.

M. DEGOULET donne lecture de l'ensemble des demandes, puis M. PAVARD fait voter les subventions une à une. Chaque association a fourni un argumentaire et ses comptes financiers, auxquels le Conseil peut se référer.

**- Association du Foot de Chemiré-le-Gaudin (AFCG)**

M. DEGOULET ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
AFCG	900 euros	800 euros	800 euros

UNANIMITE POUR

**- Génération Mouvements**

MM. BLANCHET et LENFANT ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
Génération Mouvements	151 euros	Maintien	150 euros

UNANIMITE POUR

**- Association de Saint-Benoît**

Mme RACAPE ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
Association de Saint-Benoît	130 euros	Valoriser l'entretien du hameau, maintenant pris en charge par l'association	150 euros
Association de Saint-Benoît Subvention exceptionnelle.	//	Participation à la matérialisation du passage du méridien de Greenwich.	150 euros

UNANIMITE POUR

**- Association Musique et Spectacle (AMS)**

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
Association Musique et Spectacle (AMS)	90 euros	400 euros	130 euros

UNANIMITE POUR

**- APEC**

Mmes BLANCHARD et MOREAU-TONNELIER, MM. DESPRES et DEGOULET ne participent ni au débat, ni au vote. Le pouvoir de Mme POSTRZECH n'est pas pris en compte.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Association des Parents d'élèves (APEC)</b>	458 euros	Laisse l'attribution d'une subvention à l'appréciation du Conseil.	200 euros

UNANIMITE POUR

**- Association Culturelle Cantonale (ACC)**

Mme MOREAU-TONNELIER ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Association Culturelle Cantonale (ACC)</b>	102 euros	151, 84 euros	150 euros

UNANIMITE POUR

**- Association Pengakro**

Mme LANGLAIS ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Association Pengakro</b>	130 euros	Laisse le montant de la subvention à l'appréciation du Conseil.	130 euros

UNANIMITE POUR

**- Les Bipèdes gaudinois**

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Bipèdes gaudinois</b>	130 euros	200 euros	200 euros

UNANIMITE POUR

**- Comité des fêtes**

Mme PROVOTS ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Comité des fêtes</b>	478 euros	Maintien	480 euros

UNANIMITE POUR

**- Entre deux chœurs**

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Entre Deux Chœurs</b>	90 euros	Ne demande plus de subvention, mais souhaite pouvoir faire quelques photocopies couleur d'affiches.	Accord du Conseil municipal.

UNANIMITE POUR

**- Foyer rural**

Mme LANGLAIS et M. DEGOULET ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>Foyer rural</b>	1040 euros	Maintien	920 euros

UNANIMITE POUR

**- UNC-AFN**

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
<b>UNC-AFN</b>	110 euros	Maintien	110 euros

UNANIMITE POUR

En raison des restrictions budgétaires, le Conseil municipal décide de ne plus accorder de subventions aux écoles extérieures à la commune et aux organismes de formation.

L'ensemble des subventions accordées aux associations pour 2015 représente 3 570 euros. La ligne 6574 du budget prévisionnel compte, une fois retirés également les 300 euros pour les voyages linguistiques des collégiens, une réserve de 2130 euros pour l'ALSH du mois de juillet à Louplande.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

**4. FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

**Délibération n° 1304201503**

Mme PROVOTS présente deux devis pour le feu d'artifice 2015. Un devis de PYRO CONCEPT pour un montant de 3 400 euros TTC et un devis de DIMEC pour un montant de 3 530 euros TTC.

Le devis de PYRO CONCEPT est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal. Le REVEIL DES GRILLONS est choisi pour la musique.

## 5. ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

### Délibération n° 1304201504

#### **a. Cantine, périscolaire et TAP**

##### **Cantine**

La commission « Ecole et Jeunesse » propose au Conseil municipal d'harmoniser les tarifs et d'introduire deux taux, l'un pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 900 euros, l'autre inférieur, comme pour le périscolaire.

Proposition pour les tarifs applicables à la rentrée de septembre 2015 :

- quotient familial supérieur à 900 euros : + 1% = **3,14 euros le repas.**
- quotient familial inférieur à 900 euros : maintien à **3,11 euros le repas.**

13 voix POUR, 1 ABSENTION, 1 voix CONTRE

##### **Périscolaire**

La commission « Ecole et Jeunesse » propose de maintenir pour la seconde année les tarifs pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 900 euros et d'augmenter de 1% pour celles dont le quotient familial est supérieur à 900 euros, soit :

#### **PROPOSITION DE TARIFS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

<b>Accueil Péri scolaire matin et soir</b>	Heure	½ heure
1 <sup>er</sup> taux (quotient familial > 900 euros)	+ 1 % = <b>2.34 €</b>	+ 1 % = <b>1.17 €</b>
2 <sup>ème</sup> taux (quotient familial < 900 euros)	<b>2.24 €</b>	<b>1.12 €</b>

<b>Accueil périscolaire du mercredi après-midi</b>	4h	5h	6h
1 <sup>er</sup> taux (quotient familial > 900 euros)	+ 1 % = <b>9.44 €</b>	+ 1 % = <b>10.78 €</b>	+ 1 % = <b>12.11 €</b>
2 <sup>ème</sup> taux (quotient familial < 900 euros)	<b>8.99 €</b>	<b>10.26 €</b>	<b>11.53 €</b>

13 voix POUR, 1 ABSENTION, 1 voix CONTRE

##### **TAP**

Les TAP restent gratuits.

**b. Salle des fêtes**

**TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015**

**Pour les habitants de Chemiré le Gaudin**

<b>Location de la Grande Salle</b>	<b>120 personnes</b>
Mariage, Banquet	260 Euros
Utilisations diverses (vin d'honneur)	110 Euros

<b>Location de la petite Salle</b>	<b>45 personnes</b>
Mariage, Banquet	175 Euros
Utilisations diverses (vin d'honneur)	72 Euros

**Pour les habitants hors commune**

<b>Location de la Grande Salle</b>	<b>120 personnes</b>
Mariage, Banquet	300 Euros
Utilisations diverses (vin d'honneur)	125 Euros

<b>Location de la petite Salle</b>	<b>45 personnes</b>
Mariage, Banquet	205 Euros
Utilisations diverses (vin d'honneur)	85 Euros

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs votés en 2014.

13 voix POUR, 2 voix CONTRE

**c. Cimetière**

M. Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs votés en 2014.

**Tarif concession**

Emplacement de cimetière pour 50 ans : 160 Euros

**Tarif case columbarium**

Prix de revient d'une case pour 50 ans + concession à 160 Euros

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

**6. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Délibération n° 1304201505**

**a. Cases au columbarium**

Le devis de l'entreprise WALLE de La Flèche a été retenu pour un montant de 2 360 euros pour 4 nouvelles cases dont 2 avec socles offerts.

**b. Achat d'une débroussailleuse**

Les membres du Conseil municipal décident d'acheter une débroussailleuse thermique pour un montant de 1 225 euros.

**c. Programmation du chauffage à la Mairie**



L'achat et l'installation d'un programmateur sont acceptés pour un montant de 142,46 euros TTC.

**d. Achat d'un convecteur pour la salle des fêtes**

Un nouveau convecteur sera acheté à la salle des fêtes pour un montant de 60 euros TTC.

**e. Bouée à l'étang communal**

Une bouée sera achetée pour un montant de 238,80 euros TTC pour l'étang communal.

**f. Sèches-mains à l'école**

Deux appareils seront achetés pour équiper les toilettes filles et garçons du bâtiment principal à l'école pour un montant de 1 202,40 euros TTC.

**g. Ordinateurs pour l'école**

Sarthe Habitat propose 6 ordinateurs d'occasion à 35 euros l'unité. Les membres du Conseil municipal décident l'achat des 6 ordinateurs pour améliorer l'équipement de l'école pour un montant total de 210 euros TTC.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

## **7. MISE EN NOM DE L'ECOLE**

### **Délibération n° 1304201506**

Six propositions ont été faites au Conseil municipal :

- par l'école : Ecole du Belvédère, Ecole des trois communes, Ecole des trois villages,
- par Le Conseil municipal des Jeunes : « Les p'tits gaudinois », Simone Veil, Olympe de Gouges.

Après débat et vote, les trois noms qui seront proposés aux habitants sont : « Les p'tits gaudinois », « Ecole du Belvédère » et « Ecole Olympe de Gouges ».

Les électeurs de Chemiré-le-Gaudin pourront exprimer leur vote à la Mairie entre le 20 et le 30 avril, aux horaires d'ouverture habituels.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

## **8. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CCAS**

### **Délibération n° 1304201507**

Monsieur Mickaël DESPRES souhaite intégrer la commission CCAS.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

## **9. CONTRAT DE MONSIEUR LETORT**

### **Délibération n° 1304201508**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le mi-temps thérapeutique de Monsieur Francis PORTEBOEUF a été prolongé de trois mois jusqu'au 5 juillet 2015. De ce fait, le contrat de M. LETORT pour remplacement de M. PORTEBOEUF pendant cette période de maladie est prolongé d'autant et à mi-temps.

M. Le Maire informe le Conseil municipal que M. LETORT ne sera pas amené à remplacer M. PORTEBOEUF lors de son départ en retraite, ce dont l'intéressé a été informé le mardi 7 avril 2015 par lui-même et M. LENFANT.

M. LENFANT est chargé d'accompagner M. LETORT dans ses démarches de recherche d'emploi et administratives. Ce dernier demande au Conseil municipal de pouvoir bénéficier d'une clause de rupture anticipée en cas de reclassement sur un emploi à temps plein pendant son contrat, moyennant un délai de prévenance d'une semaine au maximum.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

## **10. ADHESION A L'OFFRE GROUPEE DE L'UGAP POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE**

### **Délibération n° 1304201509**

Vu l'article 14 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi NOME,

Vu les articles 1<sup>er</sup>, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005... », pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement » ;

Vu l'article 31 du code des marchés publics prévoyant que les pouvoirs adjudicateurs, lorsqu'ils acquièrent des fournitures et des services auprès d'une centrale d'achat au sens de l'article 9 du code des marchés publics, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

Vu l'article 9-2 du code des marchés publics prévoyant qu'une centrale d'achat peut passer des marchés publics ou conclure des accords-cadres destinés à des pouvoirs adjudicateurs. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé de fourniture d'électricité proposé par l'UGAP,

Le Conseil municipal :

DECIDE d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

## **11. ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE**

### **Délibération n° 1304201510**

Le Conseil municipal ne souhaite pas renouveler l'adhésion au Conseil en énergie partagée prise l'année dernière, la municipalité n'ayant pas de projet d'investissement défini en 2015, par manque de moyens financiers.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

## **12. SONDAGE AUPRES DES HABITANTS POUR LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Chaque membre du Conseil municipal doit faire remplir par 3 ou 4 personnes de la commune, une enquête élaborée par la Communauté de communes afin que celle-ci puisse orienter son schéma de développement selon les réponses recueillies sur l'ensemble des communes de la Cdc.

Les réponses sont attendues pour le 18 mai 2015.

## **13. VALIDATION DU FLASH D'AVRIL ET ORGANISATION DE SA DISTRIBUTION**

M. DEGOULET présente le flash du mois d'avril qui a été préparé par la commission « Communication » avec la participation de Mme RACAPE pour les finances. Il a été envoyé une semaine auparavant à tous les conseillers par voie électronique pour relecture. Son contenu est validé. Il pourra être distribué dès le jeudi 17 avril après son pliage et jusqu'au week-end.

Son organisation s'organise comme suit :

Zone A : Isabelle LANGLAIS

Zone B : Sylvia PROVOTS, Roland BLANCHET et Marcel LENFANT

Zone C : Aurélie BLANCHARD et Amandine LIEBLE

Zone D : Paola MOREAU-TONNELIER

Zone E : Miguel DEGOULET et Franck THORETON

## **14. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

- Commission « Suivi du projet éolien » : M. LENFANT informe le Conseil municipal que le dossier déposé en préfecture par SYSCOM a été déclaré irrecevable. Un nouveau dossier doit être déposé. Dans ces conditions, l'enquête publique aura lieu au plus tôt fin octobre. La permanence SYSCOM du 29 avril 2015 à la Mairie est maintenue.

- M. DEGOULET informe du bon déroulement de la rédaction du Projet Educatif Territorial. Il sera présenté au Conseil municipal du 26 mai prochain.

- Mme PROVOTS rend compte des commissions « Fleurissement » du 18 mars et de la commission commune avec les « Bâtiments » du 4 avril. A noter : le jury du fleurissement passera le 20 juin, un coupon d'inscription sera distribué avec le flash et le règlement mis en ligne sur le site de la commune.

- M. LENFANT fait un compte-rendu des travaux en cours. Le portail du cimetière sera sablé et repeint prochainement.

## **15. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

- M. DESPRES informe le Conseil municipal que le montant des charges pour le transfert de l'ALSH à la Communauté de communes est estimé à 4 339 euros. En 2014, à ce poste, la commune n'a dépensé que 1 061 euros. Le montant estimé doit être revu. Le transfert pour l'enfance aurait lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour la Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Association Pengakro.** Suite à la demande de l'association, évoquée en « Questions diverses » au dernier Conseil municipal, Mmes LANGLAIS et POSTRZECH ont rencontré le comité de jumelage d'Etival afin de collecter des renseignements. Un comité de jumelage est constitué autour d'une association de loi 1901, comptant parmi ses membres de droit des élus. Une charte doit être signée entre les deux communes, par les deux Maires. Une subvention annuelle est possible, mais non pas obligatoire.

- **Ralentisseurs dans le bourg.** Mme LANGLAIS a été interrogée sur l'installation de ralentisseurs dans le bourg. M. LENFANT répond qu'il est bien prévu d'installer des « coussins berlinois » à l'entrée du bourg, route de La Suze, pour sécuriser les abords de l'école, mais que cette solution semble encore aujourd'hui difficile à mettre en œuvre rue du Renom.

- **Bric à brac.** Mme LIEBLE rend compte d'un échange qu'elle a eu à l'occasion du bric à brac. Plusieurs habitants souhaitent qu'il revienne dans le bourg. Quelques élus confirment cet écho. M. PAVARD répond qu'il s'agit d'une question qui concerne seule l'APEC. Le déplacement au stade a été décidé par les membres du bureau et non pas par la Mairie.

- **Formation à l'utilisation du défibrillateur.** M. DEGOULET rapporte au Conseil municipal deux demandes suite à la formation des 9 et 10 avril. Les participants souhaitent qu'une soirée soit organisée tous les ans pour entretenir leurs connaissances. Plusieurs membres d'association sollicitent également la Mairie pour organiser une journée de formation aux premiers secours, qu'ils sont prêts à financer. Les deux propositions sont entendues. Après avoir pris tous les renseignements sur les tarifs, M. DEGOULET pourra proposer une journée de formation, s'il y a 10 volontaires, et coordonner le dispositif.

### **Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 avril 2015 :**

- *Délibération n° 1304201501 : projet vitraux de l'association des « Amis de l'église d'Athenay »*
- *Délibération n° 1304201502 : subventions aux associations pour l'année 2015*
- *Délibération n° 1304201503 : feu d'artifice du 14 juillet*
- *Délibération n° 1304201504 : actualisation des tarifs municipaux*
- *Délibération n° 1304201505 : dépenses d'investissement (cases au columbarium, achat débroussailleuse, programmation du chauffage mairie, achat d'un convecteur pour la salle des fêtes, bouée à l'étang communal, sèche-mains à l'école, ordinateurs pour l'école)*
- *Délibération n° 1304201506 : mise en nom de l'école*
- *Délibération n° 1304201507 : modification de la composition de la commission CCAS*
- *Délibération n° 1304201508 : contrat de Monsieur LETORT*
- *Délibération n° 1304201509 : adhésion à l'offre groupée de l'UGAP pour la fourniture d'électricité*
- *Délibération n° 1304201510 : adhésion au Conseil en énergie partagée*

**La séance est levée à minuit.**

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 13 avril 2015 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
			ABSENTE
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	